**Déclaration sur les trajets domicile - lieu de travail/déplacements professionnels dans le cadre des mesures urgentes visant à réduire la propagation du coronavirus COVID-19 [[1]](#footnote-1)**

Je soussigné(e):

Nom de l’entreprise:

Nom, prénom, fonction du représentant:

Adresse:

Déclare que le travailleur:

Nom:

Prénom:

Numéro de registre national:

Domicile:

Fonction:

Lieu d’exécution du travail:

A le droit d’effectuer des déplacements domicile-lieu de travail quotidiens et, si nécessaire, des déplacements professionnels, étant donné que:

- la fonction qu’il exerce ne permet pas de télétravail. L'employeur déclare que les mesures nécessaires ont été prises pour garantir le respect des règles de distanciation sociale sur le lieu d'exécution du travail mentionné (en application de l’article 2, paragraphe 2, de l’arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif aux mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19)

Ou [[2]](#footnote-2)

- il est employé dans une entreprise d’un secteur crucial ou d’un service essentiel (en application de l’art. 3 de l’arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif aux mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19) à savoir: …………………………………………………………………………………………………………………………………………… [[3]](#footnote-3)

 Fait à …………….. le …./…../……..

 Signature

1. En application de l’article 8 de l’arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif aux mesures urgentes pour limiter la propagation du

 coronavirus COVID-19 [↑](#footnote-ref-1)
2. Biffer si pas d’application [↑](#footnote-ref-2)
3. Indiquez ici le secteur crucial ou le service essentiel tel que mentionné à l’annexe de l’arrêté ministériel du 23 mars 2020 relatif

 aux mesures urgentes pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. [↑](#footnote-ref-3)